



## MAIRIE de KOESTLACH

1 rue des Romains

68480 KOESTLACH

Tél : 03 89 40 41 06

Fax : 03 89 40 37 81

[mairiedekoestlach@wanadoo.fr](mailto:mairiedekoestlach@wanadoo.fr)

Horaires d'ouverture du secrétariat de Mairie au Public :

- Mardi de 15 heures à 20 heures
- Vendredi de 9 heures à 11 heures 30

**COMMUNE DE KOESTLACH**  
Arrondissement d'Altkirch

### DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE du 20 juin 2016

#### **Etaient présents à l'ouverture de la séance :**

M. André LEHMES, Maire et Président

#### **Les membres du Conseil Municipal :**

Mme Colette GENIN, MM. Laurent MOSER et Lionel SCHWEITZER, Adjoints au Maire.

MM. Laurent HEINIS, Pierre HUBLER, Michel JACQUEMIN, Christian MESSMER, Joseph MULLER, Anne-Marie MOSER, Arnaud PHILIPP et Jérémy WOLFER

**Absent excusé :** M. DIETLIN Frédéric

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 20h.

#### **1. Lecture et approbation du procès-verbal de la réunion du 29 mars 2016**

Le procès-verbal de la précédente réunion n'appelle aucune observation de la part des membres du Conseil Municipal et est approuvé à l'unanimité.

#### **2. Entretien du réseau d'eau potable**

La mise en liquidation de l'entreprise DIETLIN de FERRETTE oblige la Commune de KOESTLACH à se tourner vers un autre prestataire pour les réparations ponctuelles du réseau d'eau potable de la Commune et pour tous types d'interventions (branchement des particuliers, raccords, etc..). Les membres de la Commission de l'Eau, de l'Assainissement et de la Voirie se sont réunis et ont examiné les profils de 3 Sociétés : l'entreprise ENCER de ROPPENTZWILLER, l'entreprise TP du Sund'Go de FERRETTE et l'entreprise ENDERLIN de MOERNACH. L'entreprise TP du Sund'Go de FERRETTE a été retenue.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et après en avoir délibéré,

**APPROUVE** le choix de l'entreprise TP du Sund'Go de FERRETTE,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention,

**PRECISE** que dorénavant, pour toute installation de compteur d'eau (construction nouvelle ou remplacement), celui-ci sera placé en limite de propriété.

Les travaux sur le réseau d'eau, à l'initiative de tout habitant, en accord avec la Commune, devront obligatoirement être effectués par l'entreprise TP du Sund'Go.

#### **3. Divers**

##### **a- Approbation du Rapport sur l'eau 2015**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport annuel concernant le prix et la qualité de l'eau, relatif à l'année 2015.

Ce rapport est adopté à l'unanimité des membres présents.

#### **b- Sortie de la structure GCSMS**

Monsieur le Maire expose que la Commune de KOESTLACH est membre d'un Groupement de Coopération Sociale et Médico-Sociale de droit public, dénommé « L'Accueil Familial du Haut-Rhin ». L'objectif de ce groupement est l'implantation, dans chacune des communes adhérentes, d'habitations destinées spécifiquement à l'accueil familial salarié de personnes âgées et/ou handicapées.

L'adhésion, qui jusqu'ici était gratuite, devient pour 2016 payante et Monsieur le Maire, faute de terrain disponible et de projet à venir, propose aujourd'hui la sortie de ce groupement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et après en avoir délibéré,

**EXPRIME** la volonté de quitter le groupement « L'Accueil Familial du Haut-Rhin »  
**CHARGE** Monsieur le Maire d'entreprendre toute action à cet égard.

#### **c- Motion de soutien à la candidature de la Ville de Paris à l'organisation des JO d'été de 2024**

Le Conseil Municipal,

**Vu** l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que les Jeux Olympiques et Paralympiques incarnent des valeurs sportives, éducatives et citoyennes auxquelles la commune de KOESTLACH est attachée ;

**CONSIDERANT** que la ville de Paris est candidate à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été 2024 ;

**CONSIDERANT**, qu'au-delà de la Ville de Paris, cette candidature concerne l'ensemble du pays;

**CONSIDERANT** que l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques à Paris en 2024 aura nécessairement des retombées positives sur la pratique sportive et les politiques conduites par la commune en ce domaine ;

**CONSIDERANT** que la commune de KOESTLACH souhaite participer à la mobilisation autour de ce projet.

Après en avoir délibéré :

**ARTICLE UNIQUE** – Apporte son soutien à la candidature de la Ville de Paris à l'Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été 2024 et émet le vœu que cette candidature soit retenue par le Comité International Olympique.

#### **d- Affaires juridiques**

Monsieur le Maire expose que suite à la délibération du Conseil Municipal du 29/03/2016 concernant la participation pour raccordement à l'égout, les titres de paiement mis en question ont tous été annulés et que les contribuables qui avaient payés ont été intégralement remboursés. L'avocat représentant la Commune de KOESTLACH a déposé, en date du 27/04/2016, auprès du Tribunal Administratif ses conclusions aux fins de non-lieu à statuer. En date du 26/05/2016, l'Avocat de 3 des 4 requérants a déposé ses conclusions, maintenant la demande d'indemnisation au titre des frais de procédure (3 x 1 500.-€).

#### **e- Abri-bus rue des Romains**

Monsieur le Maire présente deux devis établis pour l'acquisition d'un abri-bus 250cm avec deux bardages latéraux : l'entreprise ADEQUAT en date du 03/06/2016 au tarif de 2 598.-€ TTC et l'entreprise SVH au tarif de 2 722.42€ TTC.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et après en avoir délibéré,

**ACCEPTE** le devis établi par ADEQUAT,

et **CHARGE** Monsieur le Maire de passer commande

Les travaux de terrassement, de montage et de pose de l'abri-bus seront réalisés, dans un souci d'économie, par les membres du Conseil Municipal.

## **f- Rénovation des fontaines**

Le conseil municipal souhaite entreprendre la rénovation de 2 fontaines du village. Monsieur le Maire propose une actualisation des devis établis en février 2012.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et après en avoir délibéré,

**CHARGE** Monsieur le Maire de demander des devis pour la rénovation des fontaines n°4 (au 29 rue des Romains) et n°5 (au 1 rue des Fontaines),

**CHARGE** Monsieur le Maire de prendre attache avec la Fondation du Patrimoine pour le lancement d'une campagne de mécénat populaire (souscription financière publique à destination des particuliers et des entreprises).

## **g- Changement des fenêtres au bâtiment de l'ancien Presbytère**

Pour le changement des fenêtres côté ouest et côté sud du bâtiment, Monsieur le Maire présente les devis établis par les Ets BIGSTORE-FERMETURES de KOESTLACH et les Ets LINEA d'ILLZACH.

Le Conseil Municipal, à 11 voix pour, 1 contre et après en avoir délibéré,

**VALIDE** l'offre établie par les Ets BIGSTORE-FERMETURES de KOESTLACH pour un montant de 8 889.14€,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la commande.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne souhaitant prendre la parole, Monsieur le Maire lève la séance à 22h30.

# **COMMUNIQUE DE LA MAIRIE**

## **Plan Canicule du Département**



Comme chaque année et dans l'éventualité du déclenchement du Plan national canicule la Préfecture et la mairie de KOESTLACH mettent en place un dispositif d'alerte et d'urgence destiné aux personnes âgées de plus de 65 ans, ainsi qu'aux personnes handicapées, fragiles ou malades. Aussi, Monsieur le Maire invite toute personne le désirant à s'inscrire sur le registre nominatif détenu en mairie et qui sera utilisé par les services compétents en cas de déclenchement du Plan canicule.

Cette inscription n'est pas obligatoire, mais elle est fortement recommandée si vous faites partie des populations à risques. Les renseignements demandés sont les suivants : nom, prénom, date de naissance, adresse, téléphone, nom du médecin traitant et coordonnées de la personne à contacter en cas d'urgence.

## **Gestion des locations de la Salle Communale**



Le secrétariat de mairie est désormais en charge de la réception des demandes de renseignements et de disponibilité de la salle, et le cas échéant de l'organisation sur place de la première visite. La signature du contrat, la remise des clés et les états des lieux d'entrée et de sortie sont assurée, bénévolement, par le président de l'Association de gestion de la salle, Monsieur Philippe GENIN, et en son absence, par la vice-présidente, Madame Anne-Marie MOSER.

## **Candidature au poste d'Agent Technique (en remplacement de Mme STOESSEL Marie-Josépha)**

La Commune de KOESTLACH recherche un(e) Agent(e) d'entretien à temps non complet (16 heures/ semaine) chargé(e) de la propreté des locaux communaux : école élémentaire, Mairie et salle communale.  
Poste à pourvoir au 01/09/2016.

Profil : disponibilité, savoir-faire, rigueur et discrétion.

### Descriptif des tâches :

Réaliser des opérations courantes de nettoyage des bâtiments communaux.  
Vider les poubelles, passer l'aspirateur, effectuer un nettoyage humide des sols.  
Nettoyer et désinfecter les toilettes. - Assurer le réapprovisionnement quotidien des locaux en produits d'hygiène (papier WC, essuie-mains, savon).  
Nettoyage des vitres (qui sont accessibles).  
Dépoussiérer et nettoyer le mobilier et les ordinateurs, laver les chaises et les tables.  
Réaliser des demandes de réapprovisionnement en produits d'entretien (validation hiérarchique).  
Signaler les dysfonctionnements éventuels.  
S'assurer de la fermeture des portes et accès du bâtiment à la fin du service.

Les candidatures écrites, accompagnées d'un curriculum vitae, sont à adresser à la Mairie de KOESTLACH.

### **Le Relais**



Vous pouvez déposer dans les conteneurs du Relais **de petits sacs**, remplis de vêtements et linge de maison, chaussures, petite maroquinerie (sacs à main, ceintures).

Afin de préserver la qualité des dons et leur assurer une seconde vie, quelques consignes sont à respecter :

- Utiliser **des sacs de 50 Litres maximum** (afin qu'ils puissent entrer dans les conteneurs).
- Veiller à toujours **bien fermer** ces sacs (pour ne pas qu'ils se salissent, **ne pas déposer les vêtements en vrac** ou dans des cartons).
- Donner des vêtements propres et secs. Les vêtements souillés (peinture, graisse...), mouillés et moisissés ne sont pas recyclables.
- Attacher les chaussures par paires.
- Si possible, séparer le textile des chaussures et de la maroquinerie.
- Si le conteneur est plein, ne pas déposer les sacs par terre car ils risquent d'être volés ou abîmés. Appeler au numéro indiqué sur la borne.

Pas de recyclage matière possible pour les K-way, les cirés, les chaussures, la petite maroquinerie et les jouets. Ils doivent être en bon état ou facilement réparables.

### **Cérémonie de passation de commandement au Corps de Sapeurs-Pompiers**

Dans le cadre de la Cérémonie du 9 juillet 2016 pour la passation du commandement au Corps des Sapeurs-Pompiers de KOESTLACH, une manœuvre sur le thème « Feu dans un bâtiment de stockage » sera organisée au GAEC WALTER à partir de 15 heures.

La circulation et le stationnement seront interdits de 14 h à 18h sur l'ensemble du chemin dit « Hohlenweg ».

